



# Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

Dentsply Sirona Venlo Distribution Center

Chemwatch Code d'alerte du risque: 2

Chemwatch: 5628-27

Date d'émission: 12/04/2024

Version Num: 8.1

Date d'impression: 05/06/2024

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

S.REACH.FRA.FR.E

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth
Nom Chimique	N'est pas applicable
Synonymes	Pas Disponible
Formule chimique	N'est pas applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisé selon les instructions du fabricant. Le SDS est conçu pour une utilisation sur le lieu de travail. Pour des produits d'utilisation courante, référez-vous aux étiquettes à destination du consommateur.
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	Dentsply Sirona Venlo Distribution Center
Adresse	Piri Reisweg 23 RZ Sevenum 5975 Netherlands
Téléphone	+31 77 389 9916
Fax	Pas Disponible
Site Internet	Pas Disponible
Courriel	Pas Disponible

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Association / Organisation	ORFILA	CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+ 33 (0)1 45 42 59 59	+33 4 26 69 99 66
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible	+61 3 9573 3188

Une fois connecté et si le message n'est pas dans votre langue préférée alors s'il vous plaît cadran 07

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]**

H315 - Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H317 - Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)

**Légende:**

1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

**2.2. Éléments d'étiquetage****Pictogramme(s) de danger****Mention d'avertissement****Attention****Déclaration(s) sur les risques**

<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.

**Déclaration(s) supplémentaires**

<b>EUH204</b>	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
---------------	------------------------------------------------------------------

**Déclarations de Sécurité: Prévention**

<b>P271</b>	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
<b>P261</b>	Éviter de respirer les brouillards/ vapeurs/aérosols.
<b>P264</b>	Se laver tout le corps extérieur exposé soigneusement après manipulation.
<b>P272</b>	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

**Déclarations de Sécurité: Réponse**

<b>P302+P352</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
<b>P305+P351+P338</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>P312</b>	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
<b>P333+P313</b>	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
<b>P337+P313</b>	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
<b>P362+P364</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>P304+P340</b>	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

**Déclarations de Sécurité: Stockage**

<b>P405</b>	Garder sous clef.
<b>P403+P233</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Déclarations de Sécurité: Élimination**

<b>P501</b>	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.
-------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le matériau contient UDMA, 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle, diméthacrylate d'éthylène, 3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE.

**2.3. Autres dangers**

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Effet cancérigène suspecté, preuves insuffisantes.e\*.

Possibles sensibilisateurs respiratoires\*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences\*.

<b>oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine</b>	En vente à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation
<b>styrène</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
<b>toluène</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

### 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

### 3.2.Mélanges

1. Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 105883-40-7 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	50-60	<u>UDMA</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335, EUH204 <sup>[1]</sup>	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 7779-31-9 2.231-927-0 3.607-134-00-4 4.Pas Disponible	10-20	<u>2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 <sup>[2]</sup>	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 97-90-5 2.202-617-2 3.607-114-00-5 4.Pas Disponible	5-15	<u>diméthacrylate d'éthylène</u>	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H317, H335 <sup>[2]</sup>	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 % Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
Pas Disponible	5-10	Urethane Methacrylate oligomer	N'est pas applicable	N'est pas applicable	Pas Disponible
1. 2082-79-3 2.218-216-0 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible	1-5	<u>3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE</u>	Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1; H317, H400 <sup>[1]</sup>	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique:	Pas Disponible

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
				Pas Disponible	
1. 56-81-5 2. 200-289-5 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	0-1	<u>GLYCÉROL (GLYCÉRINE)</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires); H315, H319, H335 [1]	Pas Disponible  Facteur M aigu: Pas Disponible  Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 75980-60-8 2. 278-355-8 3. 015-203-00-X 4. Pas Disponible	<1	<u>oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphine</u>	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2; H361f [2]	Pas Disponible  Facteur M aigu: Pas Disponible  Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 128-37-0 2. 204-881-4 3. Pas Disponible 4. None	<1	<u>2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol</u>	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 4, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie de danger 2, Cancérogénicité, catégorie de danger 2, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1; H302, H315, H317, H319, H335, H341, H351, H361d, H373, H410 [1]	Pas Disponible  Facteur M aigu: Pas Disponible  Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 5870-38-2 2. 227-522-3 3. Pas Disponible 4. Pas Disponible	<1	<u>2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE- DE-DIÉTHYLE, -DU-GENRE-DES- PRODUITS-UTILISES-COMME- "LUMINOPHORES"</u>	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1; H315, H317, H319, H335, H400 [1]	Pas Disponible  Facteur M aigu: Pas Disponible  Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
1. 100-42-5 2. 202-851-5 3. 601-026-00-0 4. Pas Disponible	trace	<u>styrène</u>	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2,	*  Facteur M aigu: Pas Disponible  Facteur M chronique:	Pas Disponible

**Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth**

1. Numéro CAS 2. EC Num 3. Numéro index 4. Numéro REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
			Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 1; H226, H315, H319, H332, H361d, H372 [2]	Pas Disponible	
1. 108-88-3 2. 203-625-9 3. 601-021-00-3 4. Pas Disponible	trace	<u>toluène</u> *	Liquides inflammables, catégorie de danger 2, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3, Effets narcotiques, TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION Catégorie 2, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 2; H225, H304, H315, H336, H361d, H373 [2]	Pas Disponible Facteur M aigu: Pas Disponible Facteur M chronique: Pas Disponible	Pas Disponible
Pas Disponible	balance	Ingrédients identifiés comme sans danger	N'est pas applicable	N'est pas applicable	Pas Disponible

**Légende:** 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; \* EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne

## SECTION 4 Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si ce produit entre en contact avec les yeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer de manière continue avec de l'eau claire.</li> <li>▶ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux et aussi en soulevant occasionnellement les paupières du haut et du bas.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.</li> <li>▶ En cas de blessures aux yeux, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si le produit entre en contact avec la peau:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.</li> <li>▶ Laver les zones affectées à grand eau (et avec du savon si disponible).</li> <li>▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne affectée vers un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer.</li> <li>▶ Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins.</li> <li>▶ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Si avalé, NE PAS faire vomir.</b></li> <li>▶ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration.</li> <li>▶ Suivre le patient avec attention.</li> <li>▶ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente.</li> <li>▶ Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.</li> <li>▶ Rechercher un avis médical.</li> </ul>

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.</li> <li>▸ Peut être violemment réactif. Peut exploser.</li> <li>▸ Mettez un vêtement qui protège tout votre corps.</li> <li>▸ Portez un appareil respiratoire.</li> </ul>
<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Combustible.</li> <li>▸ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme.</li> <li>▸ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers.</li> <li>▸ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).</li> <li>▸ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs.</li> </ul> <p>Les produits de combustion comprennent: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) isocyanates et des quantités mineures de cyanure d'hydrogène oxydes d'azote (NOx) oxydes de métal d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques. Peut émettre des fumées corrosives. S'ils sont chauffés à des températures élevées, de nombreux isocyanates se décomposent rapidement en créant une vapeur qui exerce une pression sur les conteneurs, éventuellement jusqu'au point de rupture. Il peut en résulter la libération de gaz d'isocyanate toxiques et/ou inflammables.</p>

## SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Retirer toutes les sources d'allumage.</li> <li>▸ Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.</li> <li>▸ Éviter de respirer les vapeurs et éviter un contact des yeux et de la peau.</li> <li>▸ Contrôler un contact personnel en utilisant un équipement de protection.</li> <li>▸ Contenir et absorber les éclaboussures avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.</li> <li>▸ Essuyer.</li> <li>▸ Placer dans un container adapté et étiqueté pour un traitement.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Les Isocyanates liquides et les fortes concentrations de gaz isocyanate perceront les joints d'étanchéité des appareils respiratoires individuels auto dépendants- Le SCBA devra être utilisé à l'intérieur du vêtement de blocage lorsque cette exposition à lieu.</li> </ul> <p>Risque modéré.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▸ Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent.</li> <li>▸ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▸ Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection.</li> <li>▸ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▸ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▸ Augmenter la ventilation.</li> <li>▸ Stopper les fuites s'il est sûr de le faire.</li> </ul>

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

- ▶ Contenir les éclaboussures avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Collecter les résidus réutilisables dans des bidons étiquetés pour un recyclage.
- ▶ Absorber le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite.
- ▶ Collecter les résidus solides et les enfermer dans des bidons étiquetés pour le traitement.
- ▶ Laver la zone et prévenir les fuites dans les drains.
- ▶ Si une contamination des drains ou de voies d'eau apparaît, prévenir les services d'urgence.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

## SECTION 7 Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE LAISSEZ PAS les vêtements mouillés avec la substance au contact prolongé avec la peau</b></li> <li>▶ Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.</li> <li>▶ Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.</li> <li>▶ Evitez la concentration dans les trous et creux.</li> <li>▶ <b>NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.</b></li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.</li> <li>▶ Lors de la manipulation, <b>NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.</b></li> <li>▶ <b>N'utilisez PAS des seaux en plastique.</b></li> <li>▶ Evitez le contact avec des matériels incompatibles.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.</li> <li>▶ Evitez les dégâts matériels sur les récipients.</li> <li>▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.</li> <li>▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation</li> <li>▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La polymérisation peut se produire lentement à température ambiante.</li> <li>▶ Le stockage requiert la stabilisation de l'inhibiteur et la surveillance de la quantité en oxygène dissout. Se reporter aux niveaux recommandés par le fabricant.</li> <li>▶ Ne pas trop remplir les containers, il est nécessaire de laisser un espace au-dessus du produit.</li> <li>▶ Un barbotage ou un étouffement avec un gaz sans azote ou sans oxygène peut désactiver le stabilisateur.</li> </ul> <p>Conserver en-dessous de 38 deg. C.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conserver dans les containers d'origine.</li> <li>▶ Conserver les containers scellés.</li> <li>▶ Ne pas fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.</li> <li>▶ Conserver dans une zone fraîche, sèche et bien ventilée.</li> <li>▶ Conserver loin des produits incompatibles et des containers de nourriture.</li> <li>▶ Protéger les containers contre des dommages physiques et vérifier régulièrement pour des fuites.</li> <li>▶ Suivre les recommandations du fabricant pour le stockage et la manipulation.</li> </ul>

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La polymérisation peut se produire lentement à température ambiante.</li> <li>▶ Le stockage requiert la stabilisation de l'inhibiteur et la surveillance de la quantité en oxygène dissout. Se reporter aux niveaux recommandés par le fabricant.</li> <li>▶ Ne pas trop remplir les containers, il est nécessaire de laisser un espace au-dessus du produit.</li> <li>▶ Un barbotage ou un étouffement avec un gaz sans azote ou sans oxygène peut désactiver le stabilisateur.</li> </ul> <p>Conserver en-dessous de 38 deg. C.</p> <p>Eviter les acides forts et les bases fortes.</p>
<b>Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)</b>	Pas Disponible
<b>Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application</b>	Pas Disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	cutanée 46.7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 16.45 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 16.7 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 2.9 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 1.67 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	1.9 µg/L (L'eau (douce)) 19 µg/L (Eau - libération intermittente) 0.19 µg/L (Eau (Marine)) 0.141 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.014 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.027 mg/kg soil dw (sol) 100 mg/L (STP)
diméthacrylate d'éthylène	cutanée 1.3 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 2.45 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 1.45 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.83 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	0.069 mg/L (L'eau (douce)) 0.15 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.007 mg/L (Eau (Marine)) 0.411 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.041 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.042 mg/kg soil dw (sol) 57 mg/L (STP)
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE	cutanée 1.28 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 3.6 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 0.64 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.65 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.64 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	0.04 mg/L (L'eau (douce)) 0.3 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.004 mg/L (Eau (Marine)) 149000 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 14900 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 29700 mg/kg soil dw (sol) 10 mg/L (STP)
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	cutanée 0.233 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 0.822 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 83.3 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.145 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 83.3 µg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	1.4 µg/L (L'eau (douce)) 14 µg/L (Eau - libération intermittente) 0.14 µg/L (Eau (Marine)) 0.115 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 11.5 µg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 22.2 µg/kg soil dw (sol)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	cutanée 0.5 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 1.76 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) <i>cutanée 0.25 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 0.435 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 0.25 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i>	0.199 µg/L (L'eau (douce)) 1.99 µg/L (Eau - libération intermittente) 0.02 µg/L (Eau (Marine)) 0.458 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.046 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.054 mg/kg soil dw (sol) 0.017 mg/L (STP) 16.67 mg/kg food (Oral)
styrène	cutanée 406 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 85 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 100 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) inhalation 100 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) inhalation 100 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) <i>cutanée 343 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 1 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 2.1 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 1 mg/m<sup>3</sup> (Locale, chronique) *</i> <i>inhalation 10 mg/m<sup>3</sup> (Systémique aiguë) *</i> <i>inhalation 10 mg/m<sup>3</sup> (Local, aiguë) *</i>	0.028 mg/L (L'eau (douce)) 0.04 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.014 mg/L (Eau (Marine)) 0.418 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.307 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.146 mg/kg soil dw (sol) 5 mg/L (STP)
toluène	cutanée 384 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) inhalation 192 mg/m <sup>3</sup> (Systémique, chronique) inhalation 192 mg/m <sup>3</sup> (Locale, chronique) inhalation 384 mg/m <sup>3</sup> (Systémique aiguë) inhalation 384 mg/m <sup>3</sup> (Local, aiguë) <i>cutanée 226 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 56.5 mg/m<sup>3</sup> (Systémique, chronique) *</i> <i>Oral 8.13 mg/kg bw/day (Systémique, chronique) *</i> <i>inhalation 56.5 mg/m<sup>3</sup> (Locale, chronique) *</i> <i>inhalation 226 mg/m<sup>3</sup> (Systémique aiguë) *</i> <i>inhalation 226 mg/m<sup>3</sup> (Local, aiguë) *</i>	0.68 mg/L (L'eau (douce)) 0.68 mg/L (Eau - libération intermittente) 0.68 mg/L (Eau (Marine)) 1.78 mg/kg sediment dw (Sédiments (eau douce)) 0.178 mg/kg sediment dw (Sédiments (Marine)) 0.313 mg/kg soil dw (sol) 0.84 mg/L (STP)

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE	Poussières totales (locaux à pollution spécifique)	4 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique.
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	Glycérine (aérosols de)	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	10 mg/m3	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	styrène	Styrène	23.3 ppm / 100 mg/m3	200 mg/m3 / 46.6 ppm	Pas Disponible	Ces valeurs sont assortie de la mention "bruit" indiquant la possibilité d'une atteinte auditive en cas de co-exposition au bruit.
UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)	toluène	Toluene	50 ppm / 192 mg/m3	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Skin
Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques	toluène	Toluène	20 ppm / 76.8 mg/m3	384 mg/m3 / 100 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible

## Limites d'urgence

Composant	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
diméthacrylate d'éthylène	9.9 mg/m3	110 mg/m3	650 mg/m3
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	45 mg/m3	180 mg/m3	1,100 mg/m3
styrène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
UDMA	Pas Disponible	Pas Disponible
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	Pas Disponible	Pas Disponible
diméthacrylate d'éthylène	Pas Disponible	Pas Disponible
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE	Pas Disponible	Pas Disponible
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	Pas Disponible	Pas Disponible
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Pas Disponible	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	Pas Disponible	Pas Disponible
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	Pas Disponible	Pas Disponible
styrène	700 ppm	Pas Disponible
toluène	500 ppm	Pas Disponible

## Banding d'exposition professionnelle

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

Composant	Note de la bande d'exposition professionnelle	Limite de bande d'exposition professionnelle
UDMA	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	E	≤ 0.1 ppm
diméthacrylate d'éthylène	E	≤ 0.1 ppm
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPIHORES"	E	≤ 0.01 mg/m <sup>3</sup>
<b>Notes:</b>	<i>La classification par la bande d'exposition professionnelle est un processus d'attribution aux produits chimiques des catégories spécifiques ou bandes en fonction de la puissance du produit et des conséquences négatives sur la santé associées à l'exposition. Le résultat de ce processus est une bande d'exposition professionnelle (BEP) correspondant à une gamme de concentrations d'exposition qui sont attendues pour protéger la santé des travailleurs.</i>	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>8.2.1. Contrôles techniques appropriés</b>	<p>L'aspersion de produit ou le mélange de produit avec d'autres éléments doit être réalisé dans des conditions conformes aux réglementations locales. Une ventilation d'extraction locale ainsi qu'un appareil intégral à respiration d'air pur (hotte ou casque) sont habituellement requis.</p> <p>Le personnel non-protégé doit quitter la zone d'aspersion.</p> <p>REMARQUE : Les vapeurs d'isocyanates ne seront pas absorbées correctement par les respirateurs de vapeur organiques. Les contaminants aériens générés dans un lieu de travail possèdent des vitesses "d'échappement" différentes qui, à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais en circulation nécessaire à l'élimination effective des contaminants.</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Type de Contaminant :</th> <th>Vitesse de l'Air :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Spray direct, peinture par spray dans des lieux clos, remplissage de cuve, chargement de convoyeur, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min.)</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans chaque plage, la valeur appropriée dépend de :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th>Valeur basse de la plage</th> <th>Valeur haute de la plage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1: Pièce avec courant d'air minimal ou favorable à la capture</td> <td>1: Air ambiant en mouvement</td> </tr> <tr> <td>2: Contaminants à faible toxicité ou faible nuisance uniquement</td> <td>2: Contaminants à forte toxicité</td> </tr> <tr> <td>3: Intermittent, faible production.</td> <td>3: Production élevée, utilisation intense</td> </tr> <tr> <td>4: Large hotte ou large masse d'air en mouvement</td> <td>4: Petite hotte – contrôle du local uniquement</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une théorie simple montre la vitesse de l'air décroît rapidement avec la distance par rapport à l'ouverture pour un simple tuyau d'extraction. La vitesse décroît généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction et doit être ajustée en concordance avec la distance de référence de la source de la contamination. Par exemple, la vitesse de l'air pour un ventilateur d'extraction devrait être au minimum de 4-10 m/sec (800-2000 pieds/min.) pour l'extraction de solvants générés par une aspersion à 2 mètres de distance du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, produisant des déficits de performance au sein de l'appareil d'extraction, rendent essentiel la multiplication des vitesses d'air théoriques par un facteur 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.</p>	Type de Contaminant :	Vitesse de l'Air :	Spray direct, peinture par spray dans des lieux clos, remplissage de cuve, chargement de convoyeur, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)	Valeur basse de la plage	Valeur haute de la plage	1: Pièce avec courant d'air minimal ou favorable à la capture	1: Air ambiant en mouvement	2: Contaminants à faible toxicité ou faible nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité	3: Intermittent, faible production.	3: Production élevée, utilisation intense	4: Large hotte ou large masse d'air en mouvement	4: Petite hotte – contrôle du local uniquement
Type de Contaminant :	Vitesse de l'Air :														
Spray direct, peinture par spray dans des lieux clos, remplissage de cuve, chargement de convoyeur, poussières de concassage, libération de gaz (génération active dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min.)														
Valeur basse de la plage	Valeur haute de la plage														
1: Pièce avec courant d'air minimal ou favorable à la capture	1: Air ambiant en mouvement														
2: Contaminants à faible toxicité ou faible nuisance uniquement	2: Contaminants à forte toxicité														
3: Intermittent, faible production.	3: Production élevée, utilisation intense														
4: Large hotte ou large masse d'air en mouvement	4: Petite hotte – contrôle du local uniquement														
<b>8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>															
<b>Protection des yeux/du visage.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales</li> <li>▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> </ul>														
<b>Protection de la peau</b>	Voir protection Main ci-dessous														
<b>Protection des mains / pieds</b>	<b>NOTE:</b> Le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les individus prédisposés. Une attention doit être prise, quand la personne retire ses gants de protection et ses équipements de protection, afin d'éviter un possible contact avec la peau.														

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est une préparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être observé lors du choix final.

L'hygiène personnelle est un élément clé des soins de main efficace. Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Convenance et la durabilité des types de gants dépend de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent:

- ▶ Fréquence et la durée de contact,
- ▶ La résistance chimique du matériau du gant,
- ▶ L'épaisseur du gant; et
- ▶ dextérité du gant

Choisir des gants testés à une norme (par exemple l'Europe EN 374, US F739, AS / NZS 2161,1 ou équivalent national).

- ▶ Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- ▶ Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec le temps de pénétration supérieure à 60 minutes selon la norme EN 374, AS / NZS 01/10/2161 ou équivalent national).
- ▶ Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour l'utilisation à long terme.
- ▶ Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96 dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit:

- ▶ Excellents lorsque le temps de pénétration >480 min
- ▶ Bons lorsque le temps de pénétration >20 min
- ▶ Satisfaisants lorsque le temps de pénétration <20 min
- ▶ Médiocre lorsque le matériau des gants se dégrade

applications générales, des gants avec une épaisseur typiquement supérieure à 0,35 mm, il est recommandé.

Il convient de souligner que l'épaisseur des gants est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique spécifique, comme l'efficacité de la pénétration du gant dépendra de la composition exacte du matériau des gants.

Par conséquent, le choix des gants doit également être fondée sur un examen des exigences de la tâche et la connaissance des temps révolutionnaires. Épaisseur du gant peut également varier en fonction du fabricant de gant, du type boîte à gants et le modèle de gant.

Par conséquent, les données techniques du fabricant devraient toujours être pris en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Note: En fonction de l'activité menée, des gants d'épaisseur variable peuvent être nécessaires pour des tâches spécifiques.

Par exemple:

· Gants aminci (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsque un haut degré de dextérité manuelle est nécessaire. Cependant, ces gants ne sont susceptibles d'offrir une protection de courte durée et ne devraient normalement être juste pour les applications à usage unique, puis éliminés.

· Gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être exigés en cas d'une mécanique (ainsi que d'un produit chimique) risque à savoir où il existe un potentiel d'abrasion ou perforation Les gants ne doivent être portés sur les mains propres.

Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Ne pas utiliser de gants en caoutchouc naturel

Produits sans solvants ajoutés : porter des gants en nitrile

Produits en combinaison avec des solvants : porter des gants épais (>0.5 mm) en nitrile

Remplacez les gants immédiatement en cas de fissure ou en cas de changement d'aspect (dimension, couleur, flexibilité, etc)

Remarque: Le caoutchouc naturel, le néoprène, le PCV peuvent être affectés par les isocyanates.

### Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

### Autres protections

- ▶ Tenue complète.
- ▶ Tablier en P.V.C.
- ▶ Crème protectrice.
- ▶ Crème nettoyante pour la peau.
- ▶ Unité de lavement des yeux.

## Produit(s) recommandé(s)

### INDEX DE SELECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du:

**"Forsberg Clothing Performance Index".**

L(les)'effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont prises en compte dans la sélection générée par ordinateur.

Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

Matériel	CPI
BUTYL	C

## Protection respiratoire

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou entrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas convenablement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas convenablement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée comme appropriée.

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

CPE	C
NATURAL RUBBER	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PE/EVAL/PE	C
PVA	C
PVC	C
SARANEX-23	C
SARANEX-23 2-PLY	C
TEFLON	C
VITON	C
VITON/CHLOROBUTYL	C
VITON/NEOPRENE	C

Respirateur approvisionné en air couvrant tout le visage. Nombre total de CP : 582

\* CPI - Index de Performance Chemwatch

A: Meilleure Sélection

B: Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.

C: Choix Pauvre ou Dangereux pour d'autre qu'une immersion à court terme.

**REMARQUE:** Comme une série de facteurs influenceront la performance actuelle des gants, une sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée -

\* Quand les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, les facteurs tels que le 'touché' ou la commodité (e.g. disponibilité), peuvent orienter le choix des gants qui peuvent être sinon inadaptés suite à une utilisation à long terme ou fréquente. Un médecin qualifié devrait être consulté.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	liquide	Densité relative (l'eau = 1)	Pas Disponible
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	N'est pas applicable	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	N'est pas applicable
Point d'éclair (°C)	>93	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	N'est pas applicable	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

<b>Hydrosolubilité</b>	non disponible	<b>pH en solution (1%)</b>	Pas Disponible
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Pas Disponible	<b>Composés organiques volatils g/L</b>	Pas Disponible
<b>nanométrique Solubilité</b>	Pas Disponible	<b>Caractéristiques nanométrique particules</b>	Pas Disponible
<b>La taille des particules</b>	Pas Disponible		

### 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Voir section 7.2
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Présence de matériaux incompatibles.</li> <li>▶ Le produit est considéré stable.</li> <li>▶ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.</li> </ul>
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Voir section 7.2
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Voir section 7.2
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Voir section 7.2
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Inhalé</b>	<p>Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons.</p> <p>Aucun cas de maladie respiratoire chez les êtres humains n'a été répertorié par suite d'une exposition à des acrylates multifonctions.</p> <p>La vapeur/brouillard peut être fortement irritante pour les voies respiratoires supérieures et les poumons ; une réponse peut être suffisamment sévère pour produire une bronchite et un œdème pulmonaire. De possibles symptômes neurologiques apparaissant d'une exposition aux isocyanates incluent maux de tête, insomnie, euphorie, ataxie, anxiété, névrose, dépression et paranoïa. Des perturbations gastro-intestinales sont caractérisées par une nausée et des vomissements. Une sensibilisation pulmonaire peut provoquer des réactions asthmes s'étalant de difficultés de respiration mineures à des attaques allergiques sévères ; ceci peut survenir à la suite d'une unique exposition aiguë ou peut se développer sans alerte pendant plusieurs heures après une exposition. Les personnes sensibilisées peuvent réagir à de très faibles doses et ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations permettant une exposition à ce produit. Une exposition continue de personnes sensibilisées peut conduire à une défaillance respiratoire à long terme. Un risque d'inhalation est augmenté à de hautes températures.</p>
<b>Ingestion</b>	<p>Le produit <b>N'A PAS ETE</b> classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.</p>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes.</p> <p>Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.</p> <p>Toutes les résines acryliques multifonctions (MFA) produisent des désordres de la peau et une sensibilisation de la peau et une inflammation. Les vapeurs générées par le chauffage des copeaux peuvent conduire à des concentrations suffisantes pour produire une inflammation. Du fait que l'exposition aux aérosols industriels de MFA inclut une exposition aux systèmes de résine, aux photo-initiateurs, aux solvants, aux agents de transfert d'hydrogène, aux stabilisants, aux fillers et aux inhibiteurs de polymérisation, un empoisonnement peut apparaître en raison d'une vaste plage d'actions chimiques.</p> <p>Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.</p> <p>Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner la peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.</p>
<b>Yeux</b>	Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.
<b>Chronique</b>	Sur la base d'expériences animales d'abord, le matériel peut avoir des effets carcinogènes ou mutagènes; selon les informations disponibles, néanmoins, il n'existe actuellement que des données inappropriées pour estimer la situation de manière satisfaisante

Suite...

**Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth**

Une exposition de longue durée à des irritants respiratoires peut entraîner des maladies des voies respiratoires impliquant des difficultés à respirer et des problèmes affectant d'autres parties du corps.

Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire.

L'exposition au matériel peut entraîner des problèmes chez l'homme dus à l'apparition d'effets toxiques, selon les résultats d'études sérieuses sur des animaux. Ces preuves suffisent pour affirmer l'apparition de toxicité en absence de signes de toxicité de la mère ou en présence de doses similaires à d'autres effets toxiques qui ne sont toutefois pas une conséquence secondaire non-spécifique des autres effets toxiques.

Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.

Les personnes avec un historique d'asthme ou d'autres problèmes respiratoires ou qui sont connus comme étant sensibilisées ne devraient pas être engagées dans des travaux impliquant la manipulation d'isocyanates.

[CCTRADE-Bayer, APMF]

<b>Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>UDMA</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Peau: effet nocif observé (irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>diméthacrylate d'éthylène</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Souris) LD50; 2000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup> Inhalation(Rat) LC50; >0.667 mg/l4h <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >10000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>GLYCÉROL (GLYCÉRINE)</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	dermique (cochon d'inde) LD50: 58500 mg/kg <sup>[1]</sup> Inhalation(Rat) LC50; >5.85 mg/L4h <sup>[1]</sup> Oral(Souris) LD50; 4090 mg/kg <sup>[2]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup> Oral(Rat) LD50; >5000 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): non-irritating * Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Skin (rabbit): non-irritating *
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Dermique (lapin) LD50: >2000 mg/kg <sup>[2]</sup> Oral(Rat) LD50; 890 mg/kg <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg/24h-moderate Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Skin (human): 500 mg/48h - mild Skin (rabbit):500 mg/48h-moderate
		Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>
<b>2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible

**Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth**

	TOXICITÉ	IRRITATION
styrene	Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg <sup>[1]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg/24h - moderate
	Inhalation(Mouse) LC50; 9.5 mg/L4h <sup>[2]</sup>	Eye (rabbit): 100 mg/24h - moderate
	Oral(Souris) LD50; 316 mg/kg <sup>[2]</sup>	Skin (rabbit): 500 mg - mild
		Skin (rabbit): 500 mg - mild
toluène		

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL</b>	<p>Une exposition au produit peut engendrer un risque possible d'effets irréversibles. Le produit peut provoquer des effets mutagènes chez l'homme. Ce problème est soulevé, de manière générale, sur la base d'études appropriées et en utilisant des cellules végétatives de mammifères in vivo. De telles découvertes sont souvent supportées par des études des propriétés mutagènes in vitro.</p> <p>Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains.</p> <p>Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.</p>
<b>STYRÈNE</b>	<p><b>AVERTISSEMENT :</b> Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 2B : Possible cancérigène pour les humains.</p>
<b>TOLUÈNE</b>	<p>Pour le toluène :</p> <p><b>Toxicité aiguë :</b> Les individus exposés à des niveaux élevés de toluène pendant une courte période de temps connaissent des effets indésirables sur le système nerveux central sous diverses formes allant de migraines à de l'intoxication, des convulsions, la narcose (sommolence) et le décès. Lorsqu'inhalé ou ingéré, le toluène peut causer une dépression du système nerveux central grave, et à forte dose produit des effets narcotiques. Une dose de 60 mL a déjà provoqué un décès. Nécrose des fibres musculaires du cœur, inflammation du foie, congestion et saignement des poumons et lésions aux reins ont tous été observés lors de l'autopsie.</p> <p>L'exposition via inhalation à une concentration de 600 parties par million pendant 8 heures a donné les mêmes résultats et des symptômes plus graves tels que l'euphorie (une sensation de bien-être), la dilatation des pupilles, des convulsions et des nausées. Il a été établi que l'exposition à 10 000-30 000 ppm (1-3%) provoque narcose et décès. Le toluène peut également réduire les lipides dans la peau, provoquant des inflammations cutanées.</p> <p><b>Effets chroniques / subchroniques :</b> Des doses répétées de toluène entraînent des effets indésirables sur le système nerveux central et peut endommager les voies respiratoires supérieures, le foie et les reins. Des effets indésirables peuvent se produire à partir d'ingestion et d'inhalation. Chez l'homme, il a été établi que le niveau minimum provoquant des effets indésirables sur le système nerveux est de 88 parties par million. Dans un cas, le toluène a causé une sensibilisation cardiaque et un décès. Dans plusieurs cas « d'inhalation de colle », des lésions au cervelet ont été observées. Des travailleurs régulièrement exposés au toluène ont connu une baisse de leur nombre de globules blancs.</p> <p><b>Reprotoxicité et toxicité pour le développement prénatal :</b> L'exposition à des niveaux élevés de toluène peut entraîner des effets indésirables sur le développement du fœtus. De nombreuses études ont montré que des niveaux élevés de toluène pouvaient avoir des effets adverses sur le développement de la progéniture chez des animaux en laboratoire. Chez les enfants qui ont été exposés au toluène avant la naissance du fait d'un abus d'utilisation de solvant par la mère, des croissances variables, une petite tête, des dysfonctionnements du système nerveux central, un déficit d'attention, des légères déformations du visage et des membres ainsi qu'un retard de croissance ont été observés.</p> <p><b>Absorption :</b> Des tests sur animaux et chez l'homme ont montré que le toluène était facilement absorbé par les poumons et le tube digestif, avec une absorption bien moindre par la peau.</p> <p><b>Distribution :</b> Des tests sur animaux montrent que le toluène se distribue dans la graisse corporelle, la moelle osseuse, le nerf rachidien, la moelle épinière et la matière blanche du cerveau, avec des niveaux moins élevés dans le sang, les reins et le foie. Il a été généralement établi que le toluène s'accumule dans les tissus adipeux et dans les tissus richement vascularisés.</p> <p><b>Métabolisme :</b> Le toluène inhalé ou ingéré peut être métabolisé en alcool benzylique, puis après oxydation supplémentaire, en benzaldéhyde et acide benzoïque. L'acide benzoïque se conjugue parfois avec de la glycine pour</p>

	<p>former l'acide hippurique ou réagit avec de l'acide glucuronique pour former du glucuronide de benzoyle. L'ortho-crésol et le p-crésol formés par hydroxylation du cycle sont considérés comme métabolites mineurs.</p> <p><b>Élimination</b> : Le toluène est principalement éliminé (60-70%) par voie urinaire sous la forme d'acide hippurique. Le glucuronide de benzoyle compte pour 10-20% de l'élimination, et le toluène inchangé expiré dans l'air compte également pour 10-20%. L'élimination de l'acide hippurique est généralement complète dans les 24 heures suivant l'exposition.</p>
UDMA & 2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE DE 3,3,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE & DIMÉTHACRYLATE D'ÉTHYLÈNE & GLYCÉROL (GLYCÉRINE) & 2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL & 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPIHORES"	<p>Des symptômes de type asthmatique peuvent persister pendant des mois, voire des années, après la fin de l'exposition à la substance. Cela peut être dû à un état non allergique connu sous le nom de syndrome de dysfonctionnement réactif des voies aériennes (syndrome de Brooks) qui peut survenir à la suite d'une exposition à des niveaux élevés de composé très irritant. Les principaux critères de diagnostic du syndrome de Brooks comprennent l'absence de maladie respiratoire antérieure, chez un individu non atopique, avec apparition soudaine de symptômes persistants de type asthmatique dans les minutes ou les heures suivant une exposition documentée à l'irritant. Un schéma de flux d'air réversible, sur spirométrie, avec la présence d'une hyperréactivité bronchique modérée à sévère sur le test de provocation à la méthacholine et l'absence d'inflammation lymphocytaire minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères de diagnostic du syndrome de Brooks. Le syndrome de Brooks (ou l'asthme) à la suite d'une inhalation irritante est un trouble peu fréquent dont les taux sont liés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. La bronchite industrielle, en revanche, est un trouble qui survient à la suite d'une exposition due à de fortes concentrations de substance irritante (souvent de nature particulière) et qui est complètement réversible après la fin de l'exposition. Ce trouble est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.</p>
UDMA & 2-MÉTHYLPROP-2-ÉNOATE DE 3,3,5-TRIMÉTHYLCYCLOHEXYLE & 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPIHORES"	<p>Aucune donnée toxicologique aiguë significative n'a été identifiée lors de la recherche bibliographique.</p>
DIMÉTHACRYLATE D'ÉTHYLÈNE & 3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE & 2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL & 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPIHORES"	<p>Les informations suivantes concernent les allergènes de contact en tant que groupe et ne sont pas forcément spécifiques à ce produit.</p> <p>Les allergies de contact se manifestent rapidement par un eczéma de contact, plus rarement par de l'urticaire ou un œdème de Quincke. La pathogenèse de l'eczéma de contact implique une réaction immunitaire à médiation cellulaire (lymphocytes T) de type retardé. D'autres réactions cutanées allergiques, par exemple l'urticaire de contact, impliquent des réactions immunitaires liées à la présence d'anticorps. L'importance de l'allergène de contact n'est pas simplement déterminée par son potentiel de sensibilisation : la distribution de la substance et les possibilités de contact avec celle-ci sont tout aussi importantes. Une substance faiblement sensibilisante mais largement distribuée peut être un allergène plus important qu'une substance à fort potentiel de sensibilisation mais avec laquelle peu d'individus entrent en contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquables si elles produisent une réaction allergique chez plus de 1 % des personnes testées.</p>
2,6-DI-TERT-BUTYL-4-MÉTHYLPHÉNOL & STYRÈNE & TOLUÈNE	<p>Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillés et un épaississement de la peau.</p>

toxicité aiguë	✗	Cancérogénicité	✗
Irritation / corrosion	✓	reproducteur	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	STOT - exposition unique	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✓	STOT - exposition répétée	✗
Mutagénéité	✗	risque d'aspiration	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplissent pas les critères de classification  
 ✓ – Données nécessaires à la classification disponibles

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

### 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

UDMA	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

  

2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	48h	crustacés	14.43mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	1.9mg/l	2
	ErC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.89mg/l	2
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.22mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.59mg/l	2

  

diméthacrylate d'éthylène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.804mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	17.3mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	10.1mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	44.9mg/l	2
LC50	96h	Poisson	15.95mg/l	2	

  

3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	BCF	1008h	Poisson	<1.2-8.4	7
	NOEC(ECx)	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	30mg/l	1
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>30mg/l	1
LC50	96h	Poisson	>100mg/l	Pas Disponible	

  

GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC0(ECx)	24h	crustacés	>500mg/l	1
LC50	96h	Poisson	>11mg/L	2	

  

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	NOEC(ECx)	96h	Poisson	1mg/l	2
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>2.01mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	3.53mg/l	2
LC50	96h	Poisson	10-100mg/l	Pas Disponible	

  

2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	ErC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.42mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	>0.5mg/l	Pas Disponible
	BCF	1344h	Poisson	220-2800	7
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>0.42mg/l	1
	EC50	48h	crustacés	>0.17mg/l	2
	EC0(ECx)	48h	crustacés	>=0.31mg/l	1
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.758mg/l	2	

2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
		Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

  

styrène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	1.4mg/l	1
	LC50	96h	Poisson	3.29-5.05mg/L	4
	EC50	48h	crustacés	4.7mg/l	1
	NOEC(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.063mg/l	1
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	0.72mg/l	1

  

toluène	ENDPOINT	Durée de l'essai (heures)	espèce	Valeur	source
	EC50	72h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	12.5mg/L	4
	LC50	96h	Poisson	5-35mg/l	4
	EC50	48h	crustacés	3.78mg/L	5
	NOEC(ECx)	168h	crustacés	0.74mg/l	2
EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	>376.71mg/L	4	

**Légende:** Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	HAUT	HAUT
diméthacrylate d'éthylène	BAS	BAS
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE	HAUT	HAUT
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	BAS	BAS
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	HAUT	HAUT
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	HAUT	HAUT
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	BAS	BAS
styrène	HAUT (La demi-vie = 210 journées)	BAS (La demi-vie = 0.3 journées)
toluène	BAS (La demi-vie = 28 journées)	BAS (La demi-vie = 4.33 journées)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	HAUT (LogKOW = 4.8334)
diméthacrylate d'éthylène	BAS (LogKOW = 2.2088)
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE	BAS (BCF = 12)

Composant	Bioaccumulation
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	BAS (LogKOW = -1.76)
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	MOYEN (LogKOW = 3.8723)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	HAUT (BCF = 2500)
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	BAS (LogKOW = 2.9408)
styrène	BAS (BCF = 77)
toluène	BAS (BCF = 90)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	BAS (Log KOC = 850.9)
diméthacrylate d'éthylène	BAS (Log KOC = 27.15)
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE	BAS (Log KOC = 734400000)
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	HAUT (Log KOC = 1)
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	BAS (Log KOC = 188300)
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	BAS (Log KOC = 23030)
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	BAS (Log KOC = 337.8)
styrène	BAS (Log KOC = 517.8)
toluène	BAS (Log KOC = 268)

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✘	✘	✘
vPvB	✘	✘	✘
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

### SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.</b></li> <li>▶ Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.</li> <li>▶ Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en.</li> <li>▶ En cas de doute, contacter l'autorité responsable.</li> </ul>
Options de traitement des déchets	Pas Disponible

Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible
--------------------------------------	----------------

## SECTION 14 Informations relatives au transport

### Etiquettes nécessaires

Polluant marin	aucun
----------------	-------

### Transport terrestre (ADR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	N'est pas applicable
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	N'est pas applicable
	Etiquette de danger	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	quantité limitée	N'est pas applicable
	Code tunnel de restriction	N'est pas applicable

### Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	N'est pas applicable
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	N'est pas applicable
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	N'est pas applicable
	Quantité maximale Passenger et Cargo / Paquet	N'est pas applicable
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	N'est pas applicable
	Quantité Limitée Quantité maximale Passenger et Cargo / Paquet	N'est pas applicable

### Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable
	N'est pas applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	N'est pas applicable
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités limitées	N'est pas applicable

#### Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

14.1. Numéro ONU	N'est pas applicable	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	N'est pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas applicable	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	N'est pas applicable
	Dispositions particulières	N'est pas applicable
	Quantités Limitées	N'est pas applicable
	Équipement requis	N'est pas applicable
	Feu cônes nombre	N'est pas applicable

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

##### 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

##### 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
UDMA	Pas Disponible
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	Pas Disponible
diméthacrylate d'éthylène	Pas Disponible
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYCLE	Pas Disponible
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	Pas Disponible
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	Pas Disponible
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	Pas Disponible
styrène	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible

##### 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
UDMA	Pas Disponible
2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle	Pas Disponible
diméthacrylate d'éthylène	Pas Disponible
3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE	Pas Disponible
GLYCÉROL (GLYCÉRINE)	Pas Disponible
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Pas Disponible
2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol	Pas Disponible
2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES"	Pas Disponible
styrène	Pas Disponible
toluène	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### UDMA Est disponible dans les textes réglementaires suivants

N'est pas applicable

#### 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

#### diméthacrylate d'éthylène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

#### 3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

#### GLYCÉROL (GLYCÉRINE) Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

#### oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence européenne des produits chimiques en Europe (ECHA) Candidat Liste des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Propositions d'identification des substances extrêmement préoccupantes: rapports de l'annexe XV pour

consultation par les parties intéressées lors d'une précédente consultation

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

#### 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Liste internationale OMS de la limite proposée d'exposition professionnelle (VLEP) Les valeurs pour les nanomatériaux manufacturés (MNMS)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

#### 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTHALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES" Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

#### styrène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Centre International de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classés par les monographies du CIRC - Groupe 2A: Probablement cancérigène pour l'homme

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

#### toluène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Agents classifiés par les monographies de CIRC - N'est pas classé comme produit cancérigène

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

Le guide des marchandises dangereuses d'Eurotunnel 2021

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

Règlement REACH (CE) n ° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

UE Liste récapitulative des indicatifs Valeurs limites d'exposition (VLEP)

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) en France - Substances chimiques

### Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n ° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

### Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	Pas Disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

### État de l'inventaire national

**Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth**

Inventaire national	Statut
Australie - AIC / Australie non-utilisation industrielle	Non (UDMA)
Canada - DSL	Non (UDMA; 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
Canada - NDSL	Non (UDMA; diméthacrylate d'éthylène; 3-(3,5-DI-TERT-BUTYL-4-HYDROXYPHÉNYL)PROPIONATE D'OCTADÉCYLE; GLYCÉROL (GLYCÉRINE); oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine; styrène; toluène)
Chine - IECSC	Non (UDMA)
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Non (UDMA)
Japon - ENCS	Non (UDMA; 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
Corée - KECI	Non (UDMA; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Non (UDMA; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
Philippines - PICCS	Non (UDMA; 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
É.-U.A. - TSCA	Non (UDMA)
Taiwan - TCSI	Non (UDMA; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
Mexique - INSQ	Non (UDMA; 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
Vietnam - NCI	Non (UDMA)
Russie - FBEPH	Non (UDMA; 2-méthylprop-2-énoate de 3,3,5-triméthylcyclohexyle; 2,5-DIHYDROXYTÉRÉPHTALATE-DE-DIÉTHYLE,-DU-GENRE-DES-PRODUITS-UTILISES-COMME-"LUMINOPHORES")
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

<b>date de révision</b>	12/04/2024
<b>date initiale</b>	23/08/2023

### Codes pleine de risques de texte et de danger

<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H226</b>	Liquide et vapeurs inflammables.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H341</b>	Susceptible d'induire des anomalies génétiques .
<b>H351</b>	Susceptible de provoquer le cancer .
<b>H361d</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H361f</b>	Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>H372</b>	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H400</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Résumé de la version SDS

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
7.1	01/09/2023	Composition/informations sur les composants - Ingrédients

Version	Date de mise à jour	Sections mises à jour
8.1	12/04/2024	Informations toxicologiques - Santé chronique, Identification des dangers - Classification, Composition/informations sur les composants - Ingrédients

### autres informations

La classification de la préparation et de ses composants individuels est basée sur des sources officielles et faisant autorité, ainsi que sur un examen indépendant par le comité de classification de Chemwatch en utilisant des références bibliographiques disponibles.

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

### Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme
- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
- ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
- STEL: Limite d'exposition à court terme
- TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire.
- IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
- ES: Norme d'exposition
- OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
- NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
- LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
- TLV: valeur limite du seuil
- LOD: Limite de détection
- OTV: Valeur seuil de l'odeur
- BCF: Facteurs de bioconcentration
- BEI: Indice d'exposition biologique
- DNEL: Niveau sans effet dérivé
- PNEC: Concentration prédite sans effet
  
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
- DSL: Liste des substances domestiques
- NDSL: Liste des substances non domestiques
- IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
- EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
- ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
- NLP: Non plus des polymères
- ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
- KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
- NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
- PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
- TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
- TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
- INSQ: Inventaire national des substances chimiques
- NCI: Inventaire national des produits chimiques
- FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

### Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (EC) 1272/2008 [CLP]

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, H315	Classement minimal
Sensibilisation cutanée, catégories de danger 1, H317	Méthode de calcul

## Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth and Primeprint Lucitone Digital IPN™ 3D Premium Tooth

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	Procédure de classification
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2, H319	Classement minimal
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3 (irritation des voies respiratoires), H335	Classement minimal
, EUH204	Méthode de calcul

Ce document est soumis au droit d'auteur. A l'exception d'utilisation sensées pour des études privées, recherches, revues ou critiques, comme permis dans loi relative au droit d'auteur, aucune partie ne peut être reproduite d'aucune manière sans l'accord écrit de CHEMWATCH. TEL (+61 3 9572 4700)